

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

UN MONDE DE POSSIBILITÉS : L'INTERNATIONALISATION DES FORMATIONS COLLÉGIALES

AVIS AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE,
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Mai 2013

SOMMAIRE

Québec 

SOMMAIRE

UN MONDE DE POSSIBILITÉS : L'INTERNATIONALISATION DES FORMATIONS COLLÉGIALES

Par la publication de l'avis *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales*, le Conseil supérieur de l'éducation a choisi de porter son attention sur la réalité des établissements d'enseignement collégial québécois et, plus particulièrement, sur l'internationalisation du volet d'enseignement de leur mission. Il s'est donc intéressé à deux aspects complémentaires mais différents de l'internationalisation des collèges, soit 1) l'internationalisation des formations collégiales et 2) l'attractivité des formations collégiales pour les étudiants internationaux.

PREMIER ASPECT : L'INTERNATIONALISATION DES FORMATIONS COLLÉGIALES

ENJEU 1 : UNE INTERNATIONALISATION RÉFLÉCHIE DES FORMATIONS COLLÉGIALES

Les écrits qui portent sur l'internationalisation de la formation prônent, par différents moyens, un rapprochement entre l'internationalisation de l'enseignement supérieur et les apprentissages des étudiants. Ce rapprochement se traduit par les préoccupations suivantes :

- Que l'internationalisation de l'enseignement supérieur s'accompagne de retombées mesurables sur les apprentissages des étudiants.
- Que les étudiants possèdent, au terme de leur formation collégiale, les acquis nécessaires pour évoluer dans une société québécoise plurielle où les impératifs d'une économie mondialisée imprègnent les réalités du marché du travail.
- Que les collèges et les enseignants inscrivent les séjours de mobilité effectués à l'étranger dans une logique d'intervention pédagogique.
- Que l'offre de séjours de mobilité soit intégrée aux programmes d'études et que l'accès en soit facilité.

Selon les observations du Conseil, dans le réseau collégial, des préoccupations associées à l'international et à l'interculturel sont incluses dans des pratiques pédagogiques variées. En effet, les collèges du Québec sont nombreux à en avoir marqué l'importance de différentes façons. En fait, le Conseil constate que les acteurs du réseau collégial partagent les préoccupations relatives à l'internationalisation de la formation sans en faire un idéal à atteindre. D'une part, plusieurs témoignent d'un souci d'actualiser la formation et de l'adapter aux réalités d'une société diversifiée sur le plan culturel et en interface avec le reste du monde. D'autre part, les acteurs des collèges se montrent critiques en ce qui concerne la nécessité d'internationaliser tous les programmes de formation. À la fois réceptifs et constructifs à l'égard de l'internationalisation de la formation, ils balisent progressivement la démarche à adopter. Pour poursuivre cette internationalisation réfléchie des formations collégiales offertes, le Conseil préconise les actions suivantes :

INSÉRER LES PRÉOCCUPATIONS PÉDAGOGIQUES ISSUES DE L'INTERNATIONALISATION DE LA FORMATION DANS LA CULTURE DE L'ÉTABLISSEMENT

Faire siennes les préoccupations pédagogiques relatives à l'internationalisation de la formation invite à les traduire dans la vie institutionnelle (plans stratégiques, politiques internationales) et pédagogique des collèges (élaboration et révision de programmes, offre de cours et offre de séjours de mobilité). De plus, cela suggère aux collèges d'établir avec plus de clarté les particularités de leurs profils de programmes à teneur internationale, notamment quant aux apprentissages distinctifs auxquels ils conduisent.

CONCERTEZ LES EFFORTS D'INTERNATIONALISATION DE LA FORMATION À L'ÉCHELLE DU PROGRAMME

Les écrits sur l'internationalisation de la formation font mention de plusieurs moyens pour ce faire. Or, le plus souvent, il semble que ceux-ci soient adoptés isolément sans impulsion ni soutien à l'échelle de l'équipe-programme. Le Conseil ne préconise pas que des compétences qui exigent une perspective mondiale ou des compétences interculturelles soient incluses de façon systématique dans les devis ministériels de tous les programmes d'études. C'est plutôt l'équipe-programme qui gagnerait à déterminer les apprentissages nécessaires pour que les connaissances et les compétences des étudiants soient au diapason des attentes sociales et professionnelles façonnées par la mondialisation et la diversité culturelle. Dans certains cas, la formation n'est pas sensiblement transformée par ces impératifs. Cependant, dans d'autres cas, des efforts d'internationalisation de la formation concertés à l'échelle du programme assureraient une cohérence pédagogique et éviteraient que l'internationalisation de la formation ne repose que sur un petit nombre d'enseignants.

MISER SUR LA VARIÉTÉ DES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES D'INTERNATIONALISATION DE LA FORMATION

Parmi les moyens d'internationalisation de la formation, le Conseil constate que les séjours de mobilité à l'étranger sont ceux privilégiés par les collèges. À cet égard, il note un fort consensus chez tous les acteurs concernés quant à l'importance d'explicitier les finalités pédagogiques de ces séjours. À condition d'être planifié et évalué comme une véritable intervention pédagogique, le séjour de mobilité effectué à l'étranger comporte des avantages que le Conseil reconnaît et qu'il importe de valoriser.

Néanmoins, d'autres moyens d'internationaliser la formation existent. Ceux-ci sont variés par leur objet, leur contenu, leur approche et leurs retombées. Ils ont comme point commun de décentrer le propos du cours en offrant des points d'ancrage multiples à la réflexion et aux pratiques. À cet égard, l'insertion d'une approche comparée entre la situation qui a cours au Québec et celle qui existe dans d'autres lieux mérite d'être considérée comme un moyen d'internationalisation de la formation à part entière et, de surcroît, cumulable avec un séjour de mobilité à l'étranger.

ENJEU 2 : LA CRÉDIBILITÉ, LA DISTINCTION, LA PÉRENNITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES SÉJOURS DE MOBILITÉ À L'ÉTRANGER

Les écrits consultés témoignent qu'un virage s'est opéré quant à la valeur intrinsèque présumée du séjour de mobilité. En effet, il est désormais réputé que, pour entraîner les bénéfices escomptés, le séjour doit être planifié comme une véritable intervention pédagogique, en déterminant les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre pour y arriver et les retombées attendues. Il est donc suggéré d'envisager le séjour de

mobilité comme une intervention pédagogique qui doit être prise en charge par l'établissement d'enseignement. Cette prise en charge comprend l'accompagnement de l'étudiant en amont du séjour, au cours du séjour et au retour de celui-ci. Au Québec, le financement gouvernemental de la mobilité étudiante ainsi que certaines pratiques des collèges concourent à une telle conception des séjours de mobilité.

Bien que plusieurs collèges aient développé des façons de faire propres sur le plan de la prise en charge pédagogique, celles-ci sont peu documentées et ne sont pas répandues uniformément entre les programmes d'un même établissement ou entre les établissements. Envisager les séjours de mobilité comme une véritable intervention pédagogique exige ce qui suit :

MIEUX SOUTENIR LES ENSEIGNANTS QUI ASSURENT L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS ET LA PRISE EN CHARGE PÉDAGOGIQUE DES SÉJOURS DE MOBILITÉ

Les enseignants sont concernés au premier rang par l'internationalisation de la formation. À ce titre, le Conseil reconnaît leur rôle clé dans la conception des séjours de mobilité en tant que véritables interventions pédagogiques et l'accompagnement des étudiants qui y participent.

FORMALISER LA PRISE EN CHARGE PÉDAGOGIQUE DES SÉJOURS DE MOBILITÉ

La mise en place de conditions favorables à une meilleure prise en charge pédagogique des séjours de mobilité doit s'accompagner de moyens qui permettent d'en témoigner. Aussi importe-t-il de formaliser, en amont, les finalités poursuivies et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Il sera alors possible de mettre en évidence, auprès des étudiants, des enseignants, des professionnels et des partenaires internationaux, la distinction pédagogique des séjours de mobilité.

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ÉVALUATION DES SÉJOURS DE MOBILITÉ

Dans le réseau collégial, les retombées recherchées pour les séjours de mobilité liés aux programmes d'études ont souvent trait aux compétences spécifiques du programme. Ainsi, l'atteinte de retombées génériques (compétence interculturelle, compétence linguistique en langue seconde, etc.) est souvent complémentaire et ne constitue pas un objectif pédagogique formel. Le Conseil propose aux établissements de développer une culture de l'évaluation des séjours de mobilité, dans une perspective d'amélioration continue, en se dotant d'indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) relatifs aux apprentissages des étudiants et aux réinvestissements pédagogiques qui en résultent pour les enseignants et les professionnels des collèges.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS INSTITUTIONNELS DURABLES

Les acteurs rencontrés par le Conseil ont indiqué les difficultés auxquelles ils doivent faire face en l'absence de mesures réellement structurantes en matière de partenariats interétablissements. Ainsi, chaque enseignant dans chaque collège tente de repérer un autre enseignant, un établissement, une entreprise ou un organisme étranger qui pourrait accueillir des étudiants du Québec. Qui plus est, dans les dernières années, les acteurs des collèges ont été ébranlés par la contestation, sur la place publique, des dépenses engagées dans le cadre de déplacements destinés à établir ce type de partenariats. Le Conseil invite donc le gouvernement à réaffirmer son appui aux collèges qui, par leurs actions, s'avèrent incarner les orientations ministérielles et gouvernementales en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur.

Les écrits sur le sujet reconnaissent que l'offre de séjours de mobilité dans le cadre scolaire présente l'avantage de joindre potentiellement tous les étudiants et de donner ainsi à chacun l'occasion d'apprivoiser l'espace international. Toutefois, l'amélioration de l'accessibilité de l'offre n'assure pas l'égalité d'accès ni l'égalité des apprentissages qui en résultent. La reproduction des iniquités sociales demeure donc possible en dépit d'une offre qui se veut universelle. Le Conseil est conscient que les étudiants doivent contribuer financièrement à leur séjour de mobilité, d'autant plus que les budgets sont limités et qu'ils ne pourront jamais satisfaire entièrement la demande. Néanmoins, il semblerait approprié de s'interroger sur les origines socioéconomiques des étudiants qui y participent, afin de s'assurer que l'offre qui est mise en place dans le milieu scolaire parvienne à joindre ceux dont les origines sont modestes et qui n'ont pas ou qui ont peu eu l'occasion de séjourner à l'étranger.

DEUXIÈME ASPECT : L'ATTRACTIVITÉ DES FORMATIONS COLLÉGIALES POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

ENJEU 1 : L'ADHÉSION DU QUÉBEC À UNE FINALITÉ D'ATTRACTIVITÉ DES FORMATIONS

Au cours des dernières années, le réseau collégial a connu une croissance du nombre d'étudiants internationaux inscrits à l'une ou l'autre de ses formations. En dépit de cet accroissement, le nombre d'étudiants internationaux – 3 061 en 2011 – demeure modeste. De plus, l'augmentation observable au cours des dernières années est essentiellement due aux étudiants exemptés des droits de scolarité. Dans le seul réseau public, la tendance est encore plus marquée : entre 2007 et 2011, les étudiants internationaux exemptés des droits y représentent 80 % de l'ensemble des étudiants internationaux. De ce nombre, une nette majorité sont français, lesquels sont exonérés des droits de scolarité à l'enseignement collégial en vertu de l'Entente France-Québec en matière d'éducation. Par rapport à des formations comparables offertes ailleurs dans le monde, le pouvoir d'attraction des formations collégiales du Québec est faible, particulièrement chez les étudiants qui payent des droits de scolarité.

À partir de 2008, le gouvernement du Québec a déployé des mesures qui conduisent à un recrutement très ciblé, car le portrait-robot de l'étudiant international susceptible de correspondre aux finalités gouvernementales est finement tracé : la personne souhaite s'inscrire à une formation technique dans un domaine où des besoins de main-d'œuvre sont anticipés, dans un établissement connaissant une baisse d'effectif et où des places sont disponibles.

L'Australie, la France et la Suède ont adopté, dans les dernières années, des stratégies et des mesures d'envergure qui témoignent de leur volonté d'améliorer l'attractivité de leurs formations auprès des étudiants internationaux. Pour sa part, le Québec n'a pas adopté de réformes structurantes susceptibles de modifier profondément les facteurs d'attractivité de ses formations de l'enseignement supérieur, y compris les formations collégiales.

Le Conseil s'interroge sur la viabilité, à long terme, d'une logique d'attractivité de l'enseignement collégial fondée sur la gratuité pour une majorité d'étudiants

internationaux exemptés des droits de scolarité, sur la volonté de combler des places vacantes dans les programmes qui connaissent des difficultés en matière d'effectif étudiant et sur des finalités migratoires. Il reconnaît la détermination des collèges à recruter des étudiants internationaux. Il suggère cependant de réexaminer les finalités actuelles de ce recrutement pour passer d'un impératif de survivance des établissements à un impératif de promotion des formations collégiales.

DÉFINIR UNE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ INTERNATIONALE FONDÉE SUR LA QUALITÉ DES FORMATIONS

Au-delà de la question des droits de scolarité exigés des étudiants internationaux, le Conseil juge prioritaire de miser sur le type d'enseignement et le type d'apprentissage qui caractérisent les formations collégiales, sur leur qualité, sur leur comparabilité et sur leur reconnaissance sur la scène internationale. Il invite donc le gouvernement du Québec à définir une stratégie d'attractivité internationale fondée sur la qualité des formations et à revoir les finalités actuelles du recrutement d'étudiants internationaux. Réciproquement, il propose aux collèges de revoir leurs stratégies de promotion auprès des étudiants internationaux en insistant sur la qualité des formations comme facteur d'attractivité.

PROMOUVOIR LES FORMATIONS DE FAÇON CENTRALISÉE

Actuellement, les attributs des formations collégiales qui en font des formations de qualité, susceptibles de présenter un intérêt pour les étudiants internationaux, ne sont pas mis en valeur. En fait, l'information destinée aux étudiants internationaux n'est pas suffisamment explicite quant au type d'enseignement qui leur est offert et aux apprentissages qu'ils sont amenés à effectuer dans les collèges du Québec. Par exemple, dans le cas du diplôme d'études collégiales (DEC), la nécessité de réussir la formation générale et l'épreuve uniforme de langue n'est pas mentionnée clairement dans les outils de promotion. De plus, à la lumière des sites explorés en Australie, en France et en Suède, le Conseil constate que l'expérience de navigation Web qui est offerte ici n'est pas comparable à celle qui s'offre ailleurs dans le monde. Pour améliorer significativement l'attractivité des formations collégiales, il est recommandé de créer un pôle national d'expertise et de lui confier l'élaboration d'une stratégie qui s'inspire des meilleures pratiques développées au monde dans ce domaine.

ENJEU 2 : LA COMPARABILITÉ ET LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DES FORMATIONS COLLÉGIALES

L'un des défis importants à relever pour rendre attractives les formations collégiales est la nécessité de les articuler avec d'autres systèmes éducatifs. Les termes « cégep », « collège » et « technicien » peuvent porter à confusion à l'extérieur du Québec. Néanmoins, il existe de nombreuses formations qui sont équivalentes, sans être identiques, à celles offertes à l'enseignement collégial. De plus, le passé d'échanges interétablissements des collèges démontre que, lorsque les étudiants et les établissements étrangers en ont fait l'expérience, les formations collégiales s'avèrent prisées et reconnues sur la scène internationale. Aussi l'élaboration d'un référentiel des formations collégiales qui les situerait dans le continuum de l'enseignement supérieur permettrait-elle de les positionner clairement par rapport à l'offre mondiale existante pour ce type de formations. Ce référentiel appuierait également les collèges dans leurs rapports avec des interlocuteurs étrangers.

ENJEU 3 : LE REHAUSSEMENT DES STANDARDS EN MATIÈRE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Les pratiques des collèges en matière d'accueil des étudiants reposent sur l'engagement d'individus qui ont à cœur la réputation éducative de leur établissement de même que le bien-être et la réussite des étudiants internationaux. Cependant, le Conseil propose que les standards en matière d'accueil des étudiants internationaux soient haussés afin d'offrir des certitudes quant au type d'expérience éducative qui a cours au Québec à l'enseignement collégial. Si, chez nous, la valeur de cette expérience et l'engagement des enseignants et des professionnels ne font aucun doute, les étudiants internationaux doivent pouvoir compter sur des normes balisées et reconnues pour porter leur confiance à l'égard du système éducatif du Québec. À cet égard, le Conseil préconise trois mesures :

MISER SUR UN CADRE OFFICIEL D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Par l'élaboration d'un cadre officiel d'accueil des étudiants internationaux, le réseau collégial se doterait d'un outil de promotion de ses pratiques d'accueil. De plus, l'adhésion aux plus hauts standards internationaux dans le domaine obligerait les établissements d'enseignement à communiquer aux étudiants internationaux les modalités pédagogiques et financières de la poursuite d'études au Québec et à préciser les services pédagogiques et les obligations des collèges.

OFFRIR DES FORMATIONS LINGUISTIQUES RECONNUES

Pour contrer les problèmes de masse critique rencontrés dans les collèges qui accueillent un nombre restreint d'étudiants internationaux, le Conseil leur suggère de se concerter pour offrir des formations linguistiques qui mèneraient à des certifications reconnues par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du Québec et par-delà les frontières.

AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DE L'INFORMATION CONCERNANT LES DROITS DE SCOLARITÉ

Le Conseil considère que la transparence de l'information concernant les droits de scolarité doit être améliorée pour que les étudiants internationaux soient en mesure de connaître les droits totaux exigés pour leur formation. La transparence doit également être accrue entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les étudiants internationaux de sorte que les décisions inhérentes aux augmentations des droits de scolarité n'affectent pas la prévisibilité des coûts de leur formation. Finalement, un dialogue entre le Ministère et le réseau collégial, sur les principes et les données chiffrées qui prévalent lorsque les tarifs sont fixés, faciliterait l'atteinte d'une compréhension commune de cette question.

CONCLUSION

L'avis du Conseil indique l'engagement de plusieurs États en faveur d'une attractivité accrue de leurs formations à l'enseignement supérieur pour les étudiants internationaux. Il lui paraît que le Québec doit marquer le pas pour que ses formations collégiales s'inscrivent dans cette tendance de fond. Aujourd'hui, la reconnaissance de la qualité n'appartient plus seulement à la société d'où proviennent les diplômés; elle émane aussi de tous ceux qui en ont fait l'expérience, de près ou de loin. Le Québec a tout à gagner du fait que la reconnaissance des formations collégiales déborde de ses frontières.

Des travaux complémentaires à cet avis, menés par le Conseil, sont aussi rendus publics dans le document *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales – Données et recherches complémentaires*. Cette publication comprend des données sur les collaborations internationales du réseau collégial, des données sur la mobilité soutenue par Les Offices jeunesse internationaux du Québec, un historique des droits de scolarité exigés des étudiants internationaux à l'enseignement collégial ainsi qu'une analyse des stratégies d'attractivité internationale de l'Australie, de la France, de la Suède et de l'Ontario.